

# Séance d'information

## Entrée en 2<sup>ème</sup> année MASE disciplinaire

Jeudi 30 mars 2017 à 18h30 en salle MR070

Formation des enseignants du secondaire - Forensec

- Conditions de passage en 2<sup>ème</sup> année
- Plan d'études 2<sup>ème</sup> année
- Grille horaire
- Module de formation professionnelle
- Organisation des stages
- Information concernant les admissions 2017-2018
- Vos questions

Isabelle MILI  
Directrice de l'IUFE  
Walter LOOSLI  
Directeur adjoint de l'IUFE  
Charles HEIMBERG  
Directeur de programme de la Forensic



# Conditions de passage en 2<sup>ème</sup> année -MASE disciplinaire

## Concernant les stages :

Conformément à l'article 6 chiffre 2 de la directive pour l'opérationnalisation des stages – MASE disciplinaire :

«L'étudiant ne peut pas entamer son stage de 2<sup>ème</sup> année dans l'autre ordre d'enseignement avant la validation de son stage de 1<sup>ère</sup> année.»

## Conditions de passage en 2<sup>ème</sup> année -MASE disciplinaire

### Concernant les cours, séminaires et ateliers :

Conformément aux articles 12 et 13 du Règlement d'études Forensec 2016,

«L'étudiant dispose de deux tentatives pour chaque évaluation (...).»

«La première tentative a lieu obligatoirement lors de la session qui suit immédiatement la fin de l'enseignement.»

«Aucun retrait n'est possible aux sessions de rattrapage.»

«Un échec à une deuxième tentative entraîne l'élimination de la Forensec (art.17 chiffre 3 lettre a).»

# Organisation de la formation MASE disciplinaire :

## La didactique et la pratique – 2<sup>ème</sup> année

### PLAN D'ÉTUDES pour une formation dans une discipline\*

Dans ce plan d'études, « Secondaire II » est à comprendre comme incluant les « écoles de maturité » au sens des règlements de la CDIP

#### 2<sup>ème</sup> année

	Domaine	Crédits ECTS	Mode de formation
<b>2.1</b>	<b>Didactique et épistémologie de la discipline scolaire</b>	<b>5</b>	
2.1.1	Travail de fin d'études (séminaire de recherche en didactique de la discipline ou des disciplines + travail personnel)	5	Séminaire, travail accompagné
<b>2.3</b>	<b>Dimensions pratiques</b>	<b>24</b>	
2.3.1	Atelier de didactique B – secondaire I et II	6	Ateliers

# Organisation de la formation MASE disciplinaire :

## La dimension transversale - 2<sup>ème</sup> année

<b>2.2</b>	<b>Dimensions transversales de la profession Sciences de l'éducation</b>	<b>18</b>	
2.2.1	Usage et approche critique des MITIC	4	Ateliers
2.2.2	L'élève, la classe, l'établissement, l'école et la société	7	Ateliers
2.2.3	Enseigner à des adolescents : dimensions relationnelles et affectives	3	Ateliers
2.2.4	Dossier de développement professionnel** <b>ou</b> Cours ou séminaire à choix (option sur liste)**	3	Cours ou séminaires
2.2.5	Genre et éducation	1	Cours et séminaire

Pour un total de 47 crédits en 2<sup>ème</sup> année pour la MASE disciplinaire

# Grille horaire MASE disciplinaire – 2<sup>ème</sup> année

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>					
8h15-10h	Atelier B Allemand		Séminaire Physique		
10h15-12h	Séminaire Langues étrangères		Atelier B Physique	Atelier B Français	
<b>Après-midi</b>					
13h15-15h		Séminaire Mathématiques	ENSAD	ECEES	
15h15-17h		+ Atelier B Mathématiques			
<b>Soir</b>					
17h15-19h ou 18h15-20h	Cours Dossier de Développement Professionnel	Séminaire Français	Atelier B Anglais	Séminaire Français	Séminaire Français

# Grille horaire MASE disciplinaire – 2<sup>ème</sup> année

## Organisation de l'enseignement «Usage et approche critique des MITIC»

En lien avec la pratique, cet enseignement est donné dans des établissements scolaires et soit en alternance avec l'atelier de didactique B soit entre 17h et 19h15

## Organisation des enseignements «L'élève, la classe, l'établissement, l'école et la société» (ECEES) et «Enseigner à des adolescents: dimensions relationnelles et affectives» (ENSAD)

Des groupes seront constitués et suivront ces enseignements en alternance. (cf. groupe 1 : ECEES entre 13h15 et 15h et ENSAD entre 15h15 et 17h; groupe 2 ENSAD entre 13h15 et 15h et ECEES entre 15h15 et 17h)

L'enseignement «Enseigner à des adolescents: dimensions relationnelles et affectives» (ENSAD) est donné un mercredi sur 2

# Grille horaire MASE disciplinaire – 2<sup>ème</sup> année

## Organisation des cours à option

Vous avez le choix entre l'enseignement «Dossier de développement professionnel» qui se déroule le lundi soir entre 17h15 et 19h ou un cours à option selon la liste que vous trouverez dans le programme des cours disponible sur notre site internet: [http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w\\_rech\\_cours.result\\_fac?language=1&p\\_annee=2016&p\\_struct=F](http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_rech_cours.result_fac?language=1&p_annee=2016&p_struct=F)

## Organisation de l'enseignement «Genre et éducation»

Vous avez déjà suivi cet enseignement en 1<sup>ère</sup> année, mais sa validation se fait en 2<sup>ème</sup> année sous la forme d'un travail ou d'un dossier à remettre

# Organisation de la formation MASE disciplinaire : un module à option

<b>3.1</b>	<b>Formation professionnelle – module à option ***</b>	<b>5</b>	
3.1.1	Sous-module A pour les enseignants en charge de branches de maturité professionnelle avec autorisation à enseigner au gymnase	5	
<b>3.1</b>	<b>Formation professionnelle – module à option ***</b>	<b>5</b>	
3.1.2	Sous-module B pour les enseignants en charge de branches de maturité professionnelle avec autorisation à enseigner au gymnase	5	

# Modules de pédagogie professionnelle

- Proposition d'un certificat (10 ECTS) aux étudiants de MASE disciplinaire
- Permet aux enseignants d'enseigner dans les écoles professionnelles
- Certificat comporte 2 modules :
  - Module A (MASE disciplinaire 1<sup>ère</sup> année)
  - Module B (MASE disciplinaire 2<sup>ème</sup> année)

# Module de pédagogie professionnelle

Si un étudiant souhaite suivre le module de formation professionnelle, il doit nous faire parvenir:

- une déclaration personnelle attestant que les 900 heures d'activités professionnelles hors enseignement et éducation ont été accomplies;
- une pièce justificative par activité, telle que certificat de travail, attestation de travail ou certificat de salaire émis par l'employeur. L'activité, la désignation de l'employeur et le taux d'occupation effectué doivent être déclarés.

Ces documents serviront à l'analyse détaillée du dossier du candidat, afin de vérifier son éligibilité à ce module. L'analyse se fera par l'IUFE et l'IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle).

# Transmission de documents pour module de formation professionnelle

Pour les étudiants intéressés par le module de formation professionnelle suite à la séance d'information.

Il est possible d'envoyer les documents scannés par mail à l'adresse [iufe@unige.ch](mailto:iufe@unige.ch) avec l'intitulé de l'objet suivant : «Inscription MASE 2<sup>ème</sup> année – document IFFP» jusqu'au 31 mai 2017.

# Modalités de formation sur le terrain

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
MASE disciplinaire	Stage en responsabilité <b>4 à 6h en <u>1<sup>ère</sup> année</u> dans un ordre d'enseignement</b>	Stage annuel en accompagnement <b>6h <u>ou</u> en responsabilité 4 à 6h en <u>2<sup>ème</sup> année</u> dans l'autre ordre d'enseignement</b>

# Modalités de formation sur le terrain

Le stage annuel en accompagnement se déroule sur 6 périodes d'enseignement hebdomadaire et repose sur une combinaison des activités suivantes :

- Observation par l'étudiant de l'enseignant d'accueil (15%)
  - Préparation et enseignement en duo (30%)
- Enseignement en responsabilité sous l'observation de l'enseignant d'accueil (40%)
  - Enseignement en responsabilité (15%)

Cf. article 15 chiffre II chiffre 4 du RE Forensec 2016

# Collaboration EDAC-SAA – Stagiaire

	Pourcentage	Equivalence 6h/hebdo	Sur 34 semaines 6h/hebdo = 204h
Observation	15%	0.9/sem.	30h
Enseignement supervisé par l'EDAC	40%	2.4/sem.	82h
Co-enseignement	30%	1.8/sem.	62h
Enseignement Solo	15%	0.9/sem.	30h

# Modalités de formation sur le terrain

- Début avril 2017 : communication des lieux de stage de 2<sup>ème</sup> année, par les services RH du DIP.

# Charge de travail

La formation en MASE disciplinaire correspond à une charge non négligeable d'heures tant présentes aux différents enseignements et en stage que de travail personnel.

L'IUFE conseille un taux horaire de 50% (10-12 périodes d'enseignement), stage compris pour mener à bien sa formation.

Cette question de la charge de travail sera discutée au prochain Comité de programme.

# Pour information

La RENTRÉE scolaire a lieu  
le 28 AOÛT 2017

SÉANCE DE RENTRÉE universitaire organisée  
le 13 SEPTEMBRE 2017  
Elle est OBLIGATOIRE

LES COURS DÉBUTENT LE 18 septembre 2017

Les informations sur la rentrée 2017-2018 seront régulièrement actualisées  
sur le site internet [www.unige.ch/iufe](http://www.unige.ch/iufe) à partir du 24 juillet 2017

## Pour toutes questions complémentaires :

Sophie Canellini  
Conseillère aux études  
Pavillon Mail, Bureau 117  
Tél: 022/379.04.37  
[sophie.canellini@unige.ch](mailto:sophie.canellini@unige.ch)

Permanences sans rendez-vous :  
lundi de 11h à 14h  
mercredi de 11h à 15h



Simon Toulou  
Responsable des stages  
Pavillon Mail, Bureau 119  
[simon.toulou@unige.ch](mailto:simon.toulou@unige.ch)

Permanence avec rendez-vous :  
lundi de 9h30 à 12h  
Permanence sans rendez-vous :  
mercredi de 9h30 à 13h  
mercredi de 14h à 17h

# Vos questions...



Nous vous remercions de votre  
attention



et vous souhaitons une  
agréable soirée